

Édification de la nation : assise de la gouvernance démocratique

Il y a aujourd'hui plus de régimes démocratiques dans le monde que jamais auparavant. Cette tendance est doublée d'une autre qui est celle de la décentralisation, avec l'octroi de ressources accrues à des administrations locales plus fortes, les gens ayant également la possibilité de participer davantage aux décisions qui concernent leur existence. Dans toutes les régions, la croissance sans précédent de la société civile a vu s'accroître aussi la participation du public qui atteint des niveaux toujours plus hauts. On note, parallèlement, une large domination des hommes au sein des instances gouvernementales : seuls 11 % des parlementaires du monde sont des femmes.

Beaucoup des nouveaux régimes démocratiques s'efforcent de conforter leurs acquis tout en faisant face à des problèmes de développement majeurs. L'insuffisance des capacités, qui atteint parfois des proportions de crise, et la fragilité de la primauté du droit nouvellement affirmée freinent les efforts déployés pour lutter contre les effets négatifs d'une corruption présente, elle, de longue date. Les intérêts en place peuvent fausser les élections et le manque d'éducation relègue de vastes segments de la population à la périphérie du débat démocratique. Les difficultés économiques se répercutent également sur les États qui ne sont pas assez forts ou assez riches pour y résister sans être ébranlés.

D'autres pays font face à des difficultés différentes sous la coupe de régimes autoritaires. Les atteintes aux droits de l'homme peuvent se multiplier impunément et le contrôle de l'information – y inclus le musellement de la presse – constitue un obstacle qui s'oppose à l'identification et à la résolution des problèmes de développement. La mondialisation, en revanche, a eu pour effet de jeter un jour nouveau sur la question en permettant aux gens d'accéder à l'information sur le monde au-delà des confins de la nation. Nombreux sont ceux qui puisent à cette source pour remettre en question leur

propre système et pour demander soit un meilleur alignement sur la grande majorité du reste du monde, soit un retour à des valeurs traditionnelles plus étroitement définies. Les protestations qui s'élèvent sont parfois pacifiques, parfois violentes.

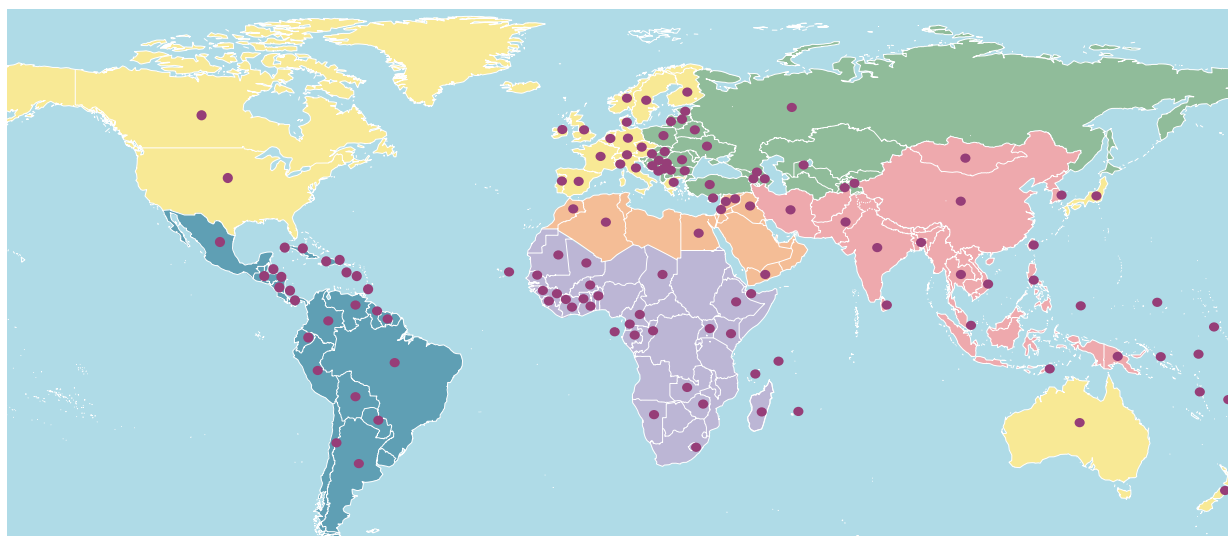
Les interventions du PNUD

Étant apparu de plus en plus clairement que les nations bien gouvernées sont mieux à même d'atteindre leurs objectifs de développement humain, le PNUD alloue maintenant la majorité des ressources de ses programmes, à la demande des pays bénéficiaires, dans le domaine de la gouvernance démocratique. Nous aidons les pays à promouvoir la participation à la politique, à se montrer plus sensibles aux besoins des gens, notamment des pauvres, et à rendre des comptes à leurs citoyens. En favorisant l'établissement de partenariats nationaux et internationaux ainsi qu'un partage des connaissances, nous aidons les nations qui le souhaitent à se doter de systèmes législatifs renforcés, à éduquer leur électorat, à améliorer les prestations de leur administration publique, à élargir l'accès à la justice et à renforcer les capacités des municipalités à fournir des services de base à ceux qui en ont le plus besoin. Dans tous les domaines, nous plaidons en faveur du respect des droits de la personne et de l'autonomisation des femmes.

Présent dans 166 pays, le PNUD appuie le plus vaste réseau mondial d'experts en matière de gouvernance démocratique. Parmi nos activités, en 2002, nous avons contribué au Niger à l'organisation de débats publics radiodiffusés sur un projet de loi de décentralisation; les émissions ont atteint un million d'auditeurs et encouragé les législateurs à amender le projet et à adopter la loi. Au Lesotho, nous avons préparé une réunion historique de dirigeants de partis politiques pour souligner l'importance primordiale de la tenue d'élections régulières, qui se sont déroulées sans heurts après quatre ans de troubles et d'interventions militaires. Au Nicaragua, nous avons appuyé la

PAYS AYANT TENU DES ÉLECTIONS DEPUIS 2000

Le nombre et la fréquence des élections augmentent dans toutes les régions



Source : Election World

Commission judiciaire nationale, nommée par le président de la République, qui fait appel à des juristes, des enseignants, des activistes de la société civile et des hommes d'affaires pour rédiger des amendements à la Constitution et des textes de lois qui redonnent confiance dans le système judiciaire.

Nous avons également entrepris une évaluation des moyens à mettre en œuvre pour appuyer les activités des médias et les débats publics qui sous-tendent les régimes démocratiques et nous avons établi un réseau mondial de connaissances sur la gouvernance locale et la décentralisation. Pour répondre à l'intérêt international de plus en plus vif pour les processus démocratiques, notre Centre de gouvernance d'Oslo a ouvert ses portes. Ce centre a pour mission de recueillir des données et de diffuser les recherches sur la bonne gouvernance en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté. Il mènera ses travaux avec un vaste éventail de partenaires, instances gouvernementales, partis politiques et ONG, et se penchera sur les questions concernant l'accès à la justice, la société civile, les droits de l'homme et la prévention des conflits.

Timor oriental – Pour une justice fiable : la formation des avocats

Lorsque les Est-Timorais ont opté pour leur indépendance de l'Indonésie en 1999, leur système judiciaire avait été pratiquement réduit à néant. Tous les palais de justice avaient été détruits et, après le départ de 7 000 fonctionnaires et membres de professions libérales indonésiens, il ne restait sur place qu'une centaine d'avocats, en grande majorité sans expérience professionnelle. En effet, sous l'occupation, les Est-Timorais étaient autorisés à étudier le droit mais n'avaient essentiellement pas accès aux professions juridiques et il n'y avait qu'un seul avocat en pratique privée avant 1999.

Aujourd'hui, au cours de la lente reconstruction du Timor oriental, les procédures pénales du pays sont fondées sur celles qu'avait élaborées l'Administration transitoire des Nations Unies. Mais l'établissement d'un système fiable, indépendant et équitable dépendra de la disponibilité de gens compétents. C'est pourquoi le PNUD, dans le cadre d'une stratégie globale de reconstruction des institutions et d'établissement de processus démocratiques, a élaboré un programme de mentorat qui associe les avocats est-timorais à des juristes, magistrats, procureurs, défenseurs publics et greffiers venus d'autres pays. Ces experts internationaux dispensent des conseils dans de multiples domaines allant de l'interprétation du droit des contrats à la rédaction des plaidoiries et réquisitoires. Les Est-Timorais peuvent trouver auprès d'eux des appuis qui les aideront à prendre leurs décisions pour définir eux-mêmes les structures et les modalités les mieux adaptées à leur situation.

Les enjeux sont de taille. Outre les délits ordinaires, le système judiciaire doit régler la question des crimes commis au cours de la lutte pour l'indépendance. Le vice-ministre de la Justice Domingos Sarmiento considère à ce propos que les Est-Timorais se sont battus avec détermination pour la justice et la liberté. « Nous espérons que, l'expérience aidant, nous serons en mesure d'établir un système judiciaire efficace et équitable, dit-il. Nous avons commencé à le faire et nous avons accompli des progrès considérables depuis 1999. »

Sierra Leone – Un scrutin qui donne ses chances à la paix

La Sierra Leone a connu plus d'une décennie de guerre civile. Elle se classait l'an dernier au dernier rang des 162 pays examinés dans le Rapport mondial sur le développement humain



Au lendemain des conflits, le Timor oriental doit renforcer ses capacités juridiques. Le PNUD fait appel à des juristes d'autres pays, tels que Rui Pinto ci-dessus, avocat portugais, pour dispenser une formation dans le cadre d'un programme de mentorat.

du PNUD. Les élections nationales organisées en mai 2002 se sont donc données lieu à certaines appréhensions, l'un des motifs d'inquiétude étant de savoir si les anciennes factions ennemies s'inclinaient devant l'expression de la volonté populaire. Heureusement, le président Ahmed Tejan Kabbah a recueilli une large majorité des voix et les candidats de l'opposition ont reconnu ouvertement sa victoire sans la contester. La paix était sauve et avec elle les espoirs d'un avenir meilleur pour le pays.

Le PNUD avait apporté son soutien à cette étape majeure sur la voie de la stabilité démocratique, avec d'autres partenaires, par des activités de renforcement des institutions de la Sierra Leone, notamment de la Conférence consultative nationale, qui a préparé les élections, et de la Commission électorale nationale, qui les a organisées. Des programmes d'éducation civique ont encouragé les débats et diffusé des informations sur les problèmes en cause.

Des projets entrepris en collaboration avec le *National Democratic Institute* des États-Unis et la *Westminster Foundation for Democracy* du Royaume-Uni ont permis de former et de déployer 2 000 observateurs électoraux et représentants des partis politiques. En coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (actuelle Union africaine) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, le PNUD a alloué des fonds et fourni une assistance pour mettre en place 40 observateurs.

Aujourd'hui, le PNUD fait porter ses efforts sur le relèvement en phase de post-conflit pour offrir des possibilités d'emploi aux ex-combattants, reconstruire l'infrastructure détruite et rétablir l'autorité civile dans les zones précédemment contrôlées par les forces rebelles. Outre nos interventions visant à remédier aux conséquences de la guerre, nous aidons également la Sierra Leone à éliminer les causes profondes, à savoir la pauvreté généralisée, les inégalités économiques et les carences de la gouvernance.